

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2020

ASSAINISSEMENT:

Les travaux sont terminés; il reste à mettre en fonction les pompes de la rue de la Lys. Après de nombreuses négociations, la rue de la Lys a été remise en état sans coût pour la commune.

Chaque foyer doit attendre le feu vert de la CABBALR pour effectuer ses travaux de raccordement sinon il ne pourra pas bénéficier de subvention.

Les travaux de raccordement de la mairie, de l'école, de la médiathèque, de la salle des fêtes et de la salle multi-activités ont été réalisés durant les vacances de février avec remise en état de la cour d'école par la société SATN de Lillers pour un coût de 19 398€ HT.

SALLE MULTI- ACTIVITES:

Le mobilier de cuisine a été livré et mis en place par l'entreprise Henri Julien pour un coût de 27 202€ HT. Des devis sont en cours :

- pour le renouvellement de la vaisselle
- pour l'achat et la pose de jeux sur l'aire derrière la salle.
- pour l'achat d'un podium.

TRAVAUX DE VOIRIE:

Des devis ont été demandés pour la réfection de la rue Gavrelle, de la Voie Anse et de l'allée du terrain de loisirs.

FINANCES COMMUNALES:

Le compte de gestion 2019 de Monsieur le Percepteur, présenté au Conseil Municipal, n'a engendré aucune remarque.

Le compte administratif 2019 se solde par un excédent de fonctionnement de 127 443.95€ et un excédent d'investissement de 108 935.94€ soit un excédent global de 236 379.89€.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 430 140€ et en dépenses et en recettes d'investissement à 1 733 140.89€ .

Les taux d'imposition 2020 demeurent inchangés:

Taxe d'habitation:	16.30%
Taxe sur le foncier bâti :	23.43%
Taxe sur le foncier non bâti:	47.90%

ECOLE:

Délibération pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Inscriptions à l'école:

Etant donné un nombre important d'élèves, il n'est plus possible d'inscrire des enfants venant de communes extérieures.

Pour les enfants nés entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018, les parents peuvent se rapprocher de M. le Maire (sur rendez-vous).